



Collision avec ma voiture et le portail de ma residence

Par **karyn22**, le **11/05/2009** à **18:38**

Bonjour,
Besoin de conseils car je ne sais vraiment pas quoi faire...
Je raconte ma petite histoire:
Le parking de la residence ou j'habite dispose d'un portail automatique pour sortir/rentrer du parking.
Vendredi je m'apprete à sortir du parking avec mon véhicule lorsque "PAF" , jme paye le portail!
Le portail était ouvert (porte automatique à l'arrêt = temps d'arrêt pour permettre au vehicule de passer) et au moment ou je passe il commence à se refermer, mais je l'avais pas vu! (je suis pas idiote au point de foncer dans un portail).
Precision, Le capteur de mouvement est placé à 3cm du portail quand celui ci est ouvert. Ce qui me parrait pas très malin => placé 1m avant je n'aurai pas eu de problème de collision.
Le portail fonctionne plus et ma voiture est bien abimé (carrosserie: aile avant droite et mecanique: bras de direction).
Je suis assurée au tiers et je sais pas trop comment ça va se passer (responsable ou non??).
Purriez vous m'aider, mon assureur me dit de faire un constat avec le syndic pour le portail. Mais si je suis en tord je préfèrerai faire les reparations de ma voiture moi même (pour ne pas avoir de sinistre à déclarer à l'assurance auto et ainsi ne pas avoir de malus) et pour le portail je voudrai voir avec l'assurance maison. Quand pensez vous???
J'y connait rien et c'est la première fois qu'il m'arrive une galère avec ma voiture.
Merci d'avance pour ceux qui pourrons m'apporter des conseils.

Par **Tisuisse**, le **11/05/2009** à **23:16**

Bonjour,
Vous faites une déclaration de sinistre à votre assureur auto. Les dommages au portail seront pris en charge par votre assurance auto. Comme vous n'êtes assurée que pour le minimum, votre responsabilité civile, les dommages subits par votre voiture ne seront pas

pris en charge.

Par **karyn22**, le **12/05/2009 à 10:48**

Merci pour les informations. rnrnAu moment ou je passais avec mon véhicule Le signal lumineux (fixe) en haut du portail signalé que l'ouverture du portail était complète et à l'arrêt. rnrnTandis que lorsque le portail est en mouvement ce signal lumineux clignote.rnrnJ'espère que ce soit en ma faveur...

Par **citoyenalpha**, le **12/05/2009 à 15:08**

Bonjourrnrnc'est votre parole. Pour dégager votre responsabilité il faudrait prouver un dysfonctionnement du portail. Seule une expertise pourrait permettre de le démontrer. Cette expertise serait à vos frais et ses résultats non assurés au vu des éléments fournis.rnrnEn conséquence il apparaît plus raisonnable de réparer à vos frais les dégâts de votre véhicule.rnrnRestant à votre disposition.

Par **karyn22**, le **13/05/2009 à 14:25**

Merci pour tous ces renseignements.

Par **xavier99**, le **27/09/2010 à 14:21**

Bonjour karyn22,rnrnJ'ai exactement le même problème, à la différence que ma voiture n'a pas de dégâts. Ce qui s'est passé je rentre tranquillement avec beaucoup de sûreté et d'un calme inexplicable, j'actionne l'ouverture du portail avec mon badge, j'entre pour moi les cellules doivent détecter ma présence, alors continuant mon entrée j'entends un gros crac !!!! à ma surprise je m'arrête et descends et je constate que le porte du Parking à accrocher une partie de ma barre de fixation (peugeot 807), mais alors le portail on côté repose sur mon véhicule, le technicien arrive, puis on l'aide à enlever le parking sur mon véhicule.rnrnJe te contacte afin que je puisse savoir comment le tient s'est achevé. Moi ce qui m'inquiète c'est mon assureur qui me dit que ma responsabilité peut-être totale pourtant j'ai fait dès le premier jour le nécessaire (Attestation à l'amiable, photos, lettre ...) j'ai adressé un double à mon bailleur.rnrnJ'ai une assurance tout risque.rnrnQuelqu'un aurait une idée, au cas ou ceci prendrait une autre ampleur.rnrnCordialement,rnXavier

Par **karyn22**, le **04/10/2010 à 03:57**

Bonjour Xavier 99, rnrnLe fin mot de mon problème avec se portail automatique qui s'est jetté

sur ma voiture = l'Expert du syndic de la residence ou j'habite n'était pas d'accord avec l'expert de mon assurance. Celui ci voulait que l'on prouve la defaillance du portail, or le syndic de la residence avait fait intervenir la société de réparation pour evaluer les degâts sur le portail et l'employé s'est permis de remettre en fonction le portail. Donc impossible pour nous de prouver le dysfonctionnement. rn l'Expert de mon assurance a refuser de signer le constat de l'expert du syndic et ne s'est pas laissé faire! Resultat 9 mois plus tard je reçois un beau chèque de mon assurance qui me dédomage pour les dégâts commis par le portail sur ma voiture! et me dise qu'on a GAGNÉ!!rn rn Surtout il faut que ton expert ne lache rien! quitte à faire "appel".rn rn Bon courage

Par **chaber**, le **26/03/2013 à 16:22**

bonjour,rn rn bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre (charte du forum)rn rn quelles sont les circonstances exactes de cet incident?

Par **Tataille85**, le **26/03/2013 à 16:56**

Bonjour excusez moi !! La voiture été garer devant le portail du garage frein a main enclencher je suis descendu et 10 minutes plus tard on entend un boum . Ma voiture été descendu dans le portail qui été enfoncer . Ma voiture n'a rien mais le portail est endommager

Par **lydia69**, le **16/03/2016 à 17:04**

Bonjour,rn J'ai presque le meme problème en voulant sortir de ma residence le portail automatique s'est refermé sur ma voiture ce qui a brisé ma lunette arrière. Le portail ne marche plus et la regie m'a envoyé le devis de reparation de ce dernier je refuse de le communiquer à mon assurance car je suis victime. Le portail a déjà eu par le passé des problèmes de fonctionnement. Le syndict de copro est de mon coté mais la regie me demande la declaration de sinistre de mon assurancern que dois je faire? quels sont mes recours?rn Merci de votre je suis dépassée

Par **morobar**, le **16/03/2016 à 21:03**

Bonjour,rn Votre exposé manque de clarté, vous citez à la fois une régie, et un syndic de copropriété.rn Ceci dit, vous avez intérêt à faire une déclaration à votre assureur, c'est à lui de rechercher les responsabilités et le cas échéant de poursuivre la régie si elle est responsable du disfonctionnement.rn Sinon vous vous débrouillez tout seul, autant dire sans espoir de prospérité rapide.

Par **Alex4088d**, le **11/10/2017 à 22:36**

Bonjour,rnrnce soir en sortant de ma résidence, j'ouvre le portail et je m'engage. Seulement voilà, alors que je suis sur le seuil, une voiture s'engage pour entrer dans la résidence et me bloque ainsi le passage. Je reste donc à l'arrêt au niveau du portail et ce dernier s'est refermé sur moi. rnBilan : il a cassé mon antenne radio et son embase, le portail n'a rien.rnrnPuis-je faire fonctionner l'assurance du syndic pour réparer mon véhicule ?rnLa personne qui conduisait l'autre véhicule a été témoin de la même chose que moi et peut attester que le portail s'est bien refermé sur moi.rnrnBien cordialement,rnrnAlexandre

Par **Lag0**, le **12/10/2017 à 07:06**

[citation]Puis-je faire fonctionner l'assurance du syndic pour réparer mon véhicule ?
[/citation]rnBonjour,rnL'assurance du syndic, non, je ne vois pas en quoi le syndic pourrait être responsable de l'incident.rnL'assurance de la copropriété, peut-être...

Par **Tisuisse**, le **12/10/2017 à 07:21**

Bonjour Alex,rnrnL'autre automobiliste a manqué de fair-play et d'éducation, il aurait dû attendre que vous soyez sorti donc, au besoin, il aurait dû reculer pour vous laisser le passage. De ce fait, comme ce n'est pas le fonctionnement du portail qui est en cause mais l'attitude de l'autre automobiliste, l'assurance de la copropriété n'aura pas à intervenir.

Par **Lag0**, le **12/10/2017 à 08:33**

Bonjour Tisuisse,rnJe ne suis pas d'accord avec vous, l'incident est, avant tout, du à un dysfonctionnement du portail. Des sécurités (cellules) doivent empêcher qu'il ne se referme si un obstacle, telle qu'une voiture, est en dessous.

Par **Tisuisse**, le **12/10/2017 à 08:42**

C'est vrai mais il est dit nulle par que ce parking est un parking fermé, souterrain ou non, donc on peut supposer qu'il s'agit d'un parking extérieur. Des précisions du demandeur seraient les bienvenues.

Par **Lag0**, le **12/10/2017 à 11:54**

Il est dit que le portail a cassé l'antenne radio, que je suppose sur le toit du véhicule, donc une

porte verticale.

Par **Alex4088d**, le **12/10/2017 à 22:21**

Il s'agit effectivement d'un parking sous-terrain dont le portail s'ouvre verticalement.rnL'autre automobiliste ne pouvait pas savoir que je m'engageais compte tenu de la disposition de l'allée en descente et en virage. Il aurait été par ailleurs malaisé pour lui de remonter en marche arrière et de s'engager ainsi dans la rue en aveugle.rnEn tout cas merci pour vos conseils.rnJe vais voir comment faire marcher l'assurance de la copropriété (pour l'instant je n'ai pas la moindre idée de qui je dois contacter).rnPar ailleurs, je suis assuré tous risques. J'ai vu plus haut qu'il était conseillé dans certains cas de faire fonctionner sa propre assurance. Est-ce mon cas selon vous ?rnEncore merci pour vos réponses.

Par **morobar**, le **13/10/2017 à 08:44**

Bonjour,rn[citation] J'ai vu plus haut qu'il était conseillé dans certains cas de faire fonctionner sa propre assurance.[/citation]rn"certains" = 100% lorsqu'on est assuré tous risques.rnC'est le syndic qu'il faut contacter, c'est le seul représentant officiel de la copropriété.rnVotre assureur s'en chargera le cas échéant.

Par **Lag0**, le **13/10/2017 à 10:21**

Attention, si vous ne faites fonctionner que votre assurance "tout risque" sans impliquer un tiers, vous garderez la franchise à votre charge (voir peut-être même du malus si l'assureur ne reconnaît pas la responsabilité d'un tiers...).

Par **kataga**, le **13/10/2017 à 14:01**

Bonjour,rnrn[citation]rnPar ailleurs, je suis assuré tous risques. J'ai vu plus haut qu'il était conseillé dans certains cas de faire fonctionner sa propre assurance. Est-ce mon cas selon vous ?rnrn[/citation]rnrn"selon nous" ?? rnVous êtes rigolo vous Faudrait peut-être lire votre contrat d'assurance non ?? et les clauses et conditions de celui-ci .. Ici nous n'avons pas lu donc nous ne pouvons pas répondre à votre place ... alors prenez-vous par la main, ouvrez le placard, sortez le contrat de la pile et lisez le ...rnrnSinon, ce n'est quand même pas très compliqué de prendre un contact avec votre syndic ... Franchement, vous n'êtes pas très malin ... on ne devrait pas avoir à vous le dire ...

Par **Ema.A**, le **28/12/2017 à 11:04**

Bonjour,rnrnJ'ai eu à peu près les mêmes soucis que les personnes ayant écrit précédemment.rnEn effet, le 14 juin 2017 je me suis engagée dans le parking de ma résidence et le portail (qui descend verticalement) est descendu sur ma voiture. Je précise qu'il était ouvert lors de mon arrivée et que j'ai appuyé sur mon bip pour le laisser ouvert et signaler mon passage. Il m'a littéralement écrasé le pare brise qui a été brisé en milles morceaux. Le portail a lui aussi été cassé car le mécanisme ne fonctionnait plus.rnJ'ai donc fait un constat a l amiable. rnLe 20 septembre 2017 le portail a été réparé. Je n'ai pas eu plus d informations concernant mon assurance ou celle de la résidence mis à part le remboursement de ma franchise pour la réparation de mon pare brise. Je pensais donc que cet incident été clos.rnOr je viens de recevoir, le 20 décembre, le rapport de l expert disant que je suis entièrement responsable. Je vais donc avoir un malus. Sur ce courrier il est indiqué que l'expertise a été faite le 08 décembre 2017. Soit presque 3 mois après la réparation du portail ! Comment une expertise peut elle être faite alors que l élément accidenté est réparé ??rnJe n'ai même pas été mise au courant de la date de l expertise.rnJ aimerai savoir si cela est normal ou si je peux avoir d autres recours pour prouver que le portail était dysfonctionnant. rnD autres résidents avaient constaté que le portail ne se relevait pas a chaque fois qu'il y avait un passage (piéton...)rnrnMerci beaucoup pour votre aidernCordialementrnEmmanuelle

Par **karamel44**, le **10/02/2018 à 18:22**

Bonjour. J'ai cassé ma porte de garage en reculant avec mon véhicule. J'ai appelé mon assurance pour savoir si la réparation pouvait être prise en charge avec l assurance habitation. Apparemment cela n est pas possible. A quoi ça sert de payer une assurance si ce genre de chose n est pas pris en compte. Y a t il des assurances qui prennent ça en charge ?

Par **amajuris**, le **10/02/2018 à 20:04**

bonjour,rnune assurance sert essentiellement à couvrir les dommages que vous causez aux tiers et non les dommages que vous vous causez à vous même.rndans votre cas, vous devez relire votre contrat d'assurance automobile et votre assurance habitation pour savoir si vous êtes indemnisé que vous causez à vos propres biens.rnsalutations

Par **arween**, le **14/03/2018 à 15:45**

Bonjour, en rentrant chez moi il y a un portail coulissant commun aux 2 immeubles,accès très pentu et très serré, une voiture d'un non résident s'est engagée, moi aussi mais il s'arrête du coup je stop pour ne pas lui rentrer dedans et je sors pour lui demander d'avancer afin de finir ma manoeuvre et là en regagnant ma voiture je vois le portail qui s'est refermer dessus et a rayé tout le coté droit, il y a un détecteur du coté rue mais pas de l'autre coté ce qui fait que le portail n'a pas détecté la voiture qui était dans l'axe, le portail s'est rouvert après avoir griffé la voiture, bref j'y suis pour rien mais qui est responsable?

Par **Milli**, le **14/10/2020** à **09:27**

Bonjour,
En espérant que vous pourriez m'éclairer au mieux.
Hier soir en rentrant avec ma voiture.
Le par choc de la voiture à légèrement cogner le portail automatique.
Donc du coup elle ne s'ouvre plus et reste ouverte elle n'est pas cassée ni détériore.
C'est le fait qu'elle ne se ferme plus automatiquement.
En sachant bien que j'ai bataillé pour obtenir une place de parking dans l'immeuble en face de chez moi et que la gardienne a du m'en donner une car ils ont reçu une tape sur les doigts du gestionnaire locataire.
Pour vous dire que hier j'ai signé le contrat et le gardien m'a remis les clefs et le badge mais il ne voulait pas remettre le contrat.
Que sa femme me le remettre plutard.
Aujourd'hui elle se pointe dans mon immeuble voir notre gardienne et la gardienne lui montre mon conjoint et elle lui dis j'attends votre femme pour un constat.
Car le portail est cassé.
J'habite en face et ma fenêtre donne sur ce fameux portail et il est souvent ouvert ou défaillant aujourd'hui elle veut me mettre sa sur le dos.
Je suis dépassée, j'ai vraiment pas pensée à récupérer le contrat ???
Franchement je suis dépassée qu'est ce que je dois faire ?
Légalement dois je attendre un courrier ou puis je refuser de signer ce constat.
Quand le choc a eu lieu un locataire m'a vue.
Et ensuite on s'est retrouvé ensemble ds le parking.
Bref je suis assuré seulement tiers.
Infos: il y a caméra de surveillance aussi.
La place qui m'a été octroyé je devais la choisir mais c'est le gardien qui me l'a attribuer et mon véhicule est situé à côté d'une fuite d'eau au plafond.
Hier en la garant que j'ai vu cela.

Par **amajuris**, le **14/10/2020** à **14:38**

bonjour,
vous avez écrit: *en rentrant avec ma voiture.*
Le par choc de la voiture à légèrement cogner le portail automatique.
puis: *Donc du coup elle ne s'ouvre plus et reste ouverte elle n'est pas cassée ni détériore.*
si le portail ne s'ouvre plus et reste ouverte, c'est que vous avez détérioré le portail.
vous devez réparer les dommages que vous avez causés.
salutations

Par **Milli**, le **14/10/2020** à **14:51**

Eh ben au moins c'est clair.
Peu importe le contexte de ce que j'explique.
Il y a un message avec des détails précis et plusieurs questions.
Mais salutations le reste du problème je me démerde.
Cordialement salutations même si cette porte a toujours eu un soucis je ne le saurais pas.
.....

Par **amajuris**, le **14/10/2020** à **15:43**

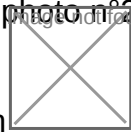
faites une déclaration à votre assurance, elle devrait prendre en charge la réparation des dommages que vous avez causés et éventuellement, ceux subis par votre véhicule.

Par **Milli**, le **14/10/2020** à **16:38**

Merci bien. rnMais la porte n'est pas cassée. rnC'est comme un bug informatique. rnJe vais le faire. Au plus vite combien de temps je dois déclarer tous ça. rnDois je faire un constat

Par **Bnji_s**, le **11/01/2026** à **18:47**

Bonjour,rnVoilà ce qui m'est arrivé.rn rnContexte : L'accident s'est produit le 6 janvier 2026, il a neigé quasiment partout à l'Ouest de la France. Ici, environ 15cm, ce qui n'empêchait pas les gens de prendre leur véhicule, alors je m'y suis tenté.rn rn rnAfin de me rendre sur mon lieu de travail. J'ai voulu, après avoir gratté la rampe d'accès au garage, la monter avec mon véhicule.rnCependant, une fois arrivé à environ 1 mètre de la fin de la rampe, un piéton est passé sur le trottoir longeant la sortie du garage, je me suis donc arrêté pour le laisser passer. Suite à cela, il m'était impossible de continuer à avancer à cause de la neige glacée et étant encore en pente.rnJ'ai donc voulu rentrer dans le garage pour réessayer. A ce moment, j'étais préoccupé à regarder dans mes rétroviseurs pour correctement me diriger dans cette rampe tournante.rnLa porte du garage a malheureusement commencé à se fermer durant cet instant et, étant concentré à l'aide de mes rétroviseurs extérieurs sur ma trajectoire en marche arrière, je n'ai vu ni le feu de signalisation s'allumer, ni la porte se fermer.rnJe précise que je ne reculais pas en vitesse engagée mais seulement au point mort et freins, et de manière lente (ce qui m'a valu cette fermeture de portail).rnJ'ai donc reculé jusqu'à la cogner avec le haut de mon coffre (voir photo n°2), ce qui a eu pour effet de "dérailler" la porte.rn rnFigure présente



sur le constat :rn rn rnVoici la photo prise à la suite de cet incident :rn rn

rnLes cellules de détections sont situées côté intérieur du garage.rn rnJe me suis renseigné sur la norme NF EN-13241-1 qui régit l'aspect sécurité lié aux portails automatiques comme celui-ci. La norme n'indique pas clairement où placer ces capteurs, mais qu'il est recommandé de les placer côté extérieurs.rn rnPour l'instant je n'ai pas le fin mot de l'histoire mais mon assurance m'a prévenu que je suis pour elle entièrement responsable et, selon le coût de réparation du portail, me propose de la prendre en charge et de m'appliquer un malus de 25%.rn rnClairement, pour mon véhicule je me fiche d'une prise en charge. Cependant, pour le portail je ne suis pas de cet avis. Au vu du nombre d'accidents évitable si les cellules étaient mieux placées/entretenues, il y a des dépenses et accidents inutiles à éviter, que ce soit côté assurance, usager ou copro. Je me demande pourquoi cette norme reste obscure quant à l'emplacement des cellules.rn rnJe ne m'indique pas non responsable mais je remet en cause le "100% responsable" des usagers qui ne font qu'exploiter un système qui possède, selon le cas, bien des défauts.rn rnAyant travaillé dans l'automatisme mécanique, j'ai clairement appris une chose :rn"La machine est censée être conçue pour éviter à l'humain d'avoir des problèmes, et non, à l'inverse, de lui en créer".rnSi dans la conception même d'un portail automatique il y a des cas qui n'ont pas été prévus, alors il faut revoir sa conception afin de les résoudre. rn rnMerci d'avoir lu.rn

Par **amajuris**, le **12/01/2026** à **10:33**

bonjour, j'ai vérifié sur la porte de garage souterrain de ma copropriété, les capteurs sont placés à l'intérieur. selon votre message, je comprends que vous avez effectué une marche arrière, or il n'est pas prévu que l'accès à un garage souterrain se fasse en marche arrière mais en marche avant, ce qui permet de voir la position de la porte du garage ainsi que le feu orange clignotant extérieur signalant le fonctionnement de la porte. salutations